

Fiche de poste

Enseignant Équipe Mobile Autisme

Profil du poste :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, le coordonnateur de l'Équipe Mobile Autisme (EMA) exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale-Adaptation et de la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (IEN-ASH).

Il accompagne les équipes enseignantes des écoles, collèges et lycées accueillant des élèves reconnus comme présentant des troubles autistiques.

Il peut intervenir conjointement avec les personnels des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) dédiés à la prise en charge de ces troubles.

Missions

– À la demande d'une équipe éducative et à l'observation de l'élève en classe informer sur les troubles du spectre autistique, vous apporterez des conseils, participerez à l'évaluation des besoins et proposer des pistes pédagogiques, des outils et supports adaptés pour favoriser l'inclusion scolaire, la communication avec l'élève et son accès aux apprentissages ;

– À la demande d'un enseignant référent, vous accompagnerez la mise en cohérence des différentes prises en charge d'un enfant (créer du lien entre les différents acteurs de la vie de l'enfant pour que les réponses apportées soient cohérentes).

– À la demande de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), vous aiderez à l'évaluation de situations d'enfants présentant des troubles spécifiques des apprentissages (TSA) en maternelle dans l'objectif de favoriser l'évaluation des adaptations nécessaires pour aider à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Compétences et connaissances requises

- Être titulaire CAPPEI (à défaut, s'engager à obtenir la certification manquante)
- Expérience de la formation auprès d'adultes souhaitée
- Usage autonome et efficace des outils usuels d'enseignement et de communication
- Qualités relationnelles, sens de la communication et du travail d'équipe indispensables.
- Connaissances approfondies ou en cours d'acquisition :
 - Des troubles envahissants du développement et des troubles autistiques en particulier
 - Des orientations actuelles en matière de scolarisation des élèves présentant des troubles autistiques
 - De l'ensemble des structures, dispositifs en lien avec ces troubles.
 - Du quatrième Plan autisme

Obligations de service :

Implanté administrativement à la DSDEN, le coordonnateur exerce ses missions sur l'ensemble du département, dans les établissements scolaires publics du premier et du second degré.

Lorsqu'il n'a pas nécessité de se déplacer, il exerce dans l'Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM) implantée à l'école le Petit Prince de Laval.

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront le faire pendant la période d'ouverture du serveur mouvement en émettant le vœu n°1035.

Afin de s'assurer d'une cohérence entre les nominations et les conditions du poste sollicité, une commission départementale recevra l'ensemble des candidats.